

# Frais d'avocat de la partie adverse

### Par dumez, le 05/07/2008 à 12:17

bonjour, j'ai gagné unprocès(qqu'un qui me devait de l'argent). MON AVOCAT me réclame les frais que LA PARTIE ADVERSE (qui a perdu donc) n'a pas réglé.

est-ce normal?

dois-je régler impérativement?

merci

régis

# Par Tisuisse, le 05/07/2008 à 17:03

Non, chaque partie prend en charge les frais de son avocat. La partie condamnée, en sus des indemnités à verser à l'autre partie, devrait payer les frais de procédure et de justice (les dépends).

## Par Patricia, le 06/07/2008 à 18:24

#### **MESSAGE POUR TISUISSE:**

Vous sachant spécialié dans le Droit civil et familial, J'ai un problème à vous soumettre de la part d'un nouveau membre du forum.

Je l'ai renseignée le plus possible avec mes connaissances personnelles mais maintenant, je coïnce...

Comment puis je vous contacter + en privé ???

Merci			

Par Tisuisse, le 06/07/2008 à 18:51

Poree2@aol.com

Par Patricia, le 06/07/2008 à 20:58

TISUISSE,

Pour simplifier, J'ai transmis ses messages sur votre messagerie . Je pense que vous les avez bien reçus? Merci beaucoup pour elle.